



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 Novembre 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre – **BENY – SUR-MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé – **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond – **CULLY** : COLLIN Jean-François – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, CARRE Jacky.

Représentée :

AMBLIE : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine

Excusé :

COULOMBS : GROULT Roger

Absents :

COULOMBS : LEDORNAT Cédric - **CULLY** : de SEZE Jean-Charles – **REVIERS** : GUERIN Daniel – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse- **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques.

Secrétaire de séance : CAUMONT Robert.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Intervention de M. Mickaël BARETTE, responsable de la caserne des pompiers de Creully**
- 2. Appel à emprunt pour les besoins inscrits au budget**
- 3. Bassin versant de Lantheuil : dépense relative à des levées d'hypothèque dans le cadre des acquisitions de terrains**
- 4. Information sur la démission d'un vice-Président**
- 5. Proposition d'acquisition d'une oeuvre d'art**
- 6. Questions diverses et échanges**

Les comptes rendus des conseils communautaires des 10 octobre 2011 et 7 novembre 2011 ont été approuvés à l'unanimité.

1. INTERVENTION DE M. Mickaël BARETTE, RESPONSABLE DE LA CASERNE DES POMPIERS DE CREULLY :

Jean-Pierre LAVISSE rappelle que l'entreprise Nestlé, qui avait la volonté de s'agrandir, avait proposé de faire l'acquisition du bâtiment de la caserne des pompiers voisin dans le but de le détruire et d'utiliser l'espace. Il proposait, dans le même temps, de construire, à ses frais, une caserne neuve. Les conditions de coût et de disponibilité de terrain n'ont malheureusement pas permis de réaliser ce projet. Les pompiers resteront donc dans leur caserne dont la vétusté nécessite des travaux de restauration. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours les a financés à hauteur de 8 000 €. Certains travaux sont réalisés par des pompiers volontaires sur leur temps libre. Une aile perpendiculaire du bâtiment existant pourrait être construite en 2013 afin d'aménager un accueil. Le matériel a également été renouvelé.

Les frais de fonctionnement sont supportés à 50% par le SDIS et à 50% par les communes. A titre d'exemple, la commune de Lantheuil verse annuellement environ 10 000 €.

La parole est donnée à Monsieur Mickaël BARETTE, Adjudant-chef de la caserne des pompiers de Creully.

Le seul problème reste le déficit de bénévoles (il n'y a pas assez d'interventions pour engager des professionnels). Leur nombre, pour chaque sortie, est réglementé et faute d'un nombre suffisant, les sorties ne peuvent avoir lieu. Ainsi, en 2010, sur 245 demandes d'intervention, 104 ont été refusées par manque de personnel. Dans ce cas, ce sont les casernes de Courseulles, Bayeux et Caen qui répondent, avec l'inconvénient d'augmenter le temps d'intervention, notamment en cas de problèmes cardiaques ou d'incendie. Une caserne qui n'assure pas suffisamment de sorties doit fermer. Ce sera le cas, à court terme, de la caserne de Creully si des bénévoles ne sont pas rapidement recrutés (la caserne est déjà actuellement fermée le jour). A ce jour, le contingent de Creully compte vingt-quatre pompiers. Ils assurent le secours dans seize communes environnantes, à l'exclusion des secours routiers. Il faudrait qu'ils soient trente en 2012. Ils doivent être recrutés dans un périmètre de 3 km de la caserne afin qu'ils puissent intervenir dans les cinq minutes. Hommes et femmes sont les bienvenus. L'âge limite est de 45 ans. Chacun reçoit une formation préalable d'un an.

Jean-Pierre LAVISSE, déplorant de constater que le service de secours, situé à proximité, n'est pas utilisé pleinement et risque de fermer, lance un appel aux Maires environnants afin qu'ils acceptent de recruter, moyennant une convention à passer avec le SDIS, du personnel qui s'engagera dans une mission

de pompier volontaire. Pour sa part, il privilégiera le recrutement de ce type de personnel au sein de la CdC et organisera une réunion avec les agents pour les sensibiliser.

Jean-Pierre LAVISSE remercie Michaël BARETTE pour son intervention.

2. APPEL A EMPRUNT POUR LES BESOINS INSCRITS AU BUDGET :

La vice-Présidente chargée des finances informe que pour financer la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil et les travaux annuels dans les écoles, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 422 000 €.

Compte tenu de la crise financière internationale et du gel des prêts bancaires qui en découle, seules deux banques ont fait une proposition de prêt dans les conditions suivantes :

Banque	Taux	Durée	Montant du prêt	Coût du crédit
Caisse d'épargne	4.56 %	15 ans	50% de la demande, soit 211 111 €	85 000 €
Crédit agricole	5.07 %	20 ans	100% de la demande, soit 422 000 €	217 000 €
	5.28 %	25 ans		281 000 €
	5.30 %	30 ans		338 000 €

Dans la mesure où nous ne disposons que de 155 000 € de trésorerie, un prêt de 50% est insuffisant, d'autant qu'il faut tenir compte des dépenses futures telles que la construction du gymnase, l'aménagement de son parking et les dépenses qui feront l'objet de prochaines décisions modificatives. En conséquence, si l'emprunt de la Caisse d'épargne est retenu, il devra être suivi d'un emprunt complémentaire dans le délai de deux mois. En tout état de cause, la construction du gymnase ne sera engagée que si nous sommes en possession d'une promesse écrite de prêt.

Il conviendra d'autre part de veiller à ce que la CdC ne se trouve pas en situation de cessation de paiement. Elle dispose d'un fonds de roulement pour cela.

Après en avoir délibéré et considéré la possibilité de recourir, dans le délai de deux mois, à un emprunt complémentaire de 50% du

besoin, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de demander à la Caisse d'épargne l'attribution d'un prêt d'un montant de 211 111 € dans les conditions présentées ci-dessus.

Pour information, la proposition reçue ultérieurement de la Caisse d'Epargne concernait finalement un prêt de 248 000 €. Un accord lui a donc été notifié sur les bases suivantes :

Montant du prêt : 248 000 €

Frais de dossier : 248 €

Versement intégral des fonds : 29.12.2011

Taux fixe : 4.56%

Base de calcul : 30/360

Durée d'amortissement du prêt : 15 années

Mode d'amortissement progressif au taux de 4.56%

Date du point de départ de l'amortissement : 01.06.2012

Périodicité des échéances : annuelle

Date de la 1ère échéance : 01.06.2013

Montant de l'échéance : 23 187.58 €

Le taux effectif global du prêt est égal à 4.58 % l'an, soit un taux de période de 4.58% pour une période annuelle.

Le Président est autorisé à prendre l'engagement, au nom de la Communauté de communes, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

3. BASSIN VERSANT DE LANTHEUIL : DEPENSE RELATIVE A DES LEVEES D'HYPOTHEQUE DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS DE TERRAIN :

En vue de permettre la réalisation d'aménagements hydrauliques dans la commune de Lantheuil, une enveloppe de 12 723 € a été votée, le 27 juillet dernier, en vue d'acquérir les terrains nécessaires. Pour deux des terrains concernés, une levée d'hypothèque devra préalablement être effectuée. Dans le cadre des négociations, les propriétaires ont fait savoir qu'ils n'acceptaient pas de prendre les frais afférents à leur charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote la dépense supplémentaire de 900 € correspondant à ces frais de mainlevée.

4. INFORMATION SUR LA DEMISSION D'UN VICE-PRESIDENT :

Pour des raisons d'éloignement géographique de son domicile, Brigitte PICHARD a donné sa démission de son mandat de vice-Présidente chargée des Finances.

L'élection d'un nouveau vice-Président ne peut pas être effectuée avant l'accord du Préfet. C'est la raison pour laquelle cette désignation est reportée à la séance du Conseil communautaire du 19 décembre prochain. Brigitte PICHARD œuvrera cependant jusqu'au 31 décembre 2011, afin de clore l'exercice budgétaire et d'assurer la transmission d'informations à son successeur.

Les candidatures peuvent être formulées par écrit au siège de la Communauté de Communes d'Orival.

5. PROPOSITION D'ACHAT D'UNE OEUVRE D'ART :

Le moulin à Foulon, situé sur la commune de Cully, actionné par la rivière la Thue dans laquelle se jette le ruisseau dénommé La Fontaine de Guerville, est le seul moulin à eau en fonction dans notre secteur. Après une longue période d'inactivité, il a récemment été remis en eau par son propriétaire, grâce à un curage du bief, sur une longueur de 800 mètres.

Ce moulin du 18ème siècle est un élément remarquable de notre patrimoine, un atout touristique et pédagogique pour notre territoire qu'il conviendrait de valoriser. Le propriétaire accepte parfois volontiers de le faire visiter.

A titre de gratification, l'acquisition d'une œuvre d'art de ce peintre reconnu, lithographe et sculpteur, Henri THOMAS, titulaire du titre de 1^{er} grand prix de Rome et ancien professeur à l'école des Beaux-Arts, est proposée. Un groupe de délégués (composé de Jean-Paul BÉRON, Catherine BLOUET, Edmond GILOT et Bruno LECORNU) rencontrera cet artiste et empruntera, si possible, quelques-unes de ses œuvres, ou leurs photos, pour les présenter au conseil communautaire du 19 Décembre. Cette acquisition pourrait être faite dans le cadre du 1% de la dépense de construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil dévolu à une œuvre d'art (bien que nous n'y soyons pas contraints, compte tenu du coût de l'opération).

6. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES :

SIDOM :

- Suite à l'appel d'offres relatif à la collecte des ordures ménagères, le nouveau titulaire du marché est le candidat le mieux disant, la société DERICHEBOURG. Elle commencera sa prestation le 1er janvier 2012. Ainsi, le ramassage des ordures ménagères, à l'exclusion de la collecte des déchets verts, devrait être moins onéreux.
- Dans le cadre du projet de mise en place de la redevance incitative, une étude est en cours pour en déterminer les modalités. Une orientation sera prise au terme de cette étude.

Acquisition du terrain d'assiette du futur groupe scolaire de Coulombs :

Le compromis de vente a été signé le 10 novembre dernier, pour une surface d'un hectare, au prix de 40 000 €. Il sera caduc en juillet 2012. Le Plan Local d'Urbanisme de Coulombs devra donc être opposable avant cette date, sans quoi l'acte définitif ne pourra être signé.

La division et le bornage du terrain seront confiés à l'un des deux géomètres, Philippe CAVOIT et le Cabinet GEOMAT, qui sera choisi à l'issue de la consultation.

Une copie du plan de la voie départementale de contournement de Coulombs passant à proximité sera envoyée aux membres du conseil communautaire.

Le téléthon :

Il aura lieu le samedi 3 décembre. Il est organisé sous forme d'un relais passé entre des participants qui pourront parcourir la partie de circuit de leur choix, à pied, en vélo ou en duo. Le départ est à Thaon à 9h30, la pause du repas à Villiers le Sec vers 12h15 et l'arrivée à Creully vers 16h15. Il est demandé à chaque commune de relayer l'information en apposant les affiches.

La séance est levée à 22h30.